



CANADA
MEDIA FUND

FONDS DES MÉDIAS
DU CANADA

FMC CONTENU LINÉAIRE
PROGRAMME POUR LES DISTRIBUTEURS
GUIDE DE DEMANDE
2025-2026

Veillez consulter ce guide qui comprend des conseils pour remplir le **formulaire de demande de dialogue utilisé pour le PROGRAMME POUR LES DISTRIBUTEURS**.

ATTENTION: si le programme auquel vous faite demande n'est pas répertorié ci-dessous, vous avez peut-être sélectionné le mauvais formulaire de demande ou le programme n'est peut-être pas encore ouvert. Veuillez contacter notre équipe de coordination à cmf.fmc.coordination@telefilm.ca si vous avez des questions.

Avant de soumettre votre demande, vous devez vous familiariser avec les principes directeurs du FMC du programme de financement applicable, les documents de référence et les politiques d'affaires disponibles sur le site Web du FMC sous la page NOS PROGRAMMES à www.cmf-fmc.ca

Remplissez toutes les informations demandées et joignez toute la documentation requise à votre demande. Veuillez noter que les requérants ne recevront pas d'accusé de réception (complet et / ou incomplet) de l'administrateur des programmes du FMC | Téléfilm Canada. Dans le cas des programmes assujettis à un processus de décision sélectif comme celui-ci, les analystes n'évaluent que les documents reçus et ne communiquent pas avec les requérants s'il manque des renseignements ou des documents.

Pour toute demande de renseignements concernant le processus de demande, les principes directeurs et politiques d'affaires du FMC et / ou le statut de votre demande de financement FMC, veuillez communiquer avec notre équipe de coordination à cmf.fmc.coordination@telefilm.ca

Les pages suivantes comprennent une copie du formulaire de demande. **Portez attention aux conseils et annexes mis en évidence**. Notez que toutes les sections en **rouge** sont des champs qui doivent être remplis afin de soumettre votre candidature.

→ Pour sauvegarder et continuer plus tard, cliquez sur SAUVEGARDER en bas de page.

→ Pour récupérer un formulaire de demande enregistré et non encore soumis, cliquez sur **Tâches** puis sur **Compléter la demande | Compléter la demande**.

Merci de lire ce guide. Veuillez garder à l'esprit que le formulaire de demande de Dialogue peut être mis à jour de temps à autre et que toutes les sections ne sont pas identiques à ce que vous voyez ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter notre équipe de coordination pour toute question cmf.fmc.coordination@telefilm.ca

Compléter la demande

IMPORTANT: Cette demande sera supprimée si elle n'est pas soumise dans un délai de 60 jours à compter de la date à laquelle elle a été commencée.

Résumé

Programme FMC Linéaire - Production

Exercice de la demande 2025-2026

Besoin d'aide? Consulter notre Guide

▲ Requérant

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Sélectionner la compagnie du requérant

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Langue de correspondance

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Est-ce que vous faites une demande au nom d'une société qui sera constituée en personne morale ?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Est-ce que le Requérant, le Co-Requérant et/ou leur compagnie mère ont un actionnaire ou un administrateur qui n'est pas un citoyen canadien ou encore qui est un résident permanent depuis plus de 4 ans?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Le Requérant est une des entités canadiennes suivantes

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Le projet satisfait-il la définition de « Projet Régional » telle qu'énoncée dans l'Annexe A ?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Est-ce que cette demande répond à la définition de « Projet atteignant la participation internationale » telle qu'énoncée à l'Annexe A ?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Est-ce que cette demande répond à la définition de « Projet atteignant la parité (Propriété et contrôle) » telle qu'énoncée à l'Annexe A ?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Est-ce que cette demande répond à la définition de « Projet issu d'une Communauté reflétant la diversité (Propriété et contrôle) » telle qu'énoncée à l'Annexe A ?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Les Requérants ainsi que leurs compagnies mères doivent remplir l'onglet des Renseignements corporatifs dans Dialogue et inclure les numéros PERSONA-ID de leurs actionnaires et administrateurs.

Un maximum de 45 % des fonds du Programme sera réservé à des Projets de Requérants qui sont des parties apparentées au Distributeur canadien admissible qui déclenche le Projet. Le reste des fonds sera exclusivement réservé à des productions indépendantes de Requérants qui ne sont pas des parties apparentées au Distributeur canadien admissible qui déclenche le Projet.

Pour plus de clarté, le Distributeur canadien admissible qui déclenche le Projet ne peut pas être le Requérant.

Il y a un maximum de deux (2) demandes ayant des Contributions du marché admissible du même Distributeur canadien admissible apparenté, et un maximum de quatre (4) demandes ayant des Contributions du marché admissible du même Distributeur canadien admissible non apparenté.

▲ Personnes-ressources

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Type de personne-ressource	Nom (nom, prénom)	Courriel	Numéro de téléphone
Personne ressource pour toute correspondance			
Personne ressource pour la publicité			
Rapports d'exploitation			
Producteur			

▼ Co-requérant(s) canadien(s) (le cas échéant)

Co-requérant	Nom du signataire du contrat	Courriel pour les notifications officielles	% des droits
Aucun élément n'est disponible			
Ajouter			

▲ Coproduction internationale

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Est-ce qu'il s'agit d'une coproduction internationale ?

Oui Non

Une valeur est obligatoire

▲ Demandes antérieures(s)

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Ce Projet a-t-il déjà été soumis pour une consultation de préadmissibilité ?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Ce Projet a-t-il déjà été soumis au FMC ?

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

▲Projet

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Titre

Une valeur est obligatoire

Langue originale de production ⓘ

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Autre(s) langue(s) de production (si applicable)

% de la production tourné dans la langue autochtone

Langue de doublage (si applicable)

Format

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Genre

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Type

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

% de contenu d'animation (si applicable)

ISAN Racine

Cycle

Une valeur est obligatoire

Nombre d'épisodes

Une valeur est obligatoire

de l'épisode (numéro)

Une valeur est obligatoire

à l'épisode (numéro)

Une valeur est obligatoire

Durée de diffusion par épisode en minutes

Une valeur est obligatoire

Durée totale de la série en minutes

Une valeur est obligatoire

Sous-titrage pour malentendants

--Sélectionnez--

Une valeur est obligatoire

Distributeur(s) canadien

Une valeur est obligatoire

Distributeur(s) international

Une valeur est obligatoire

Synopsis (2000 caractères au maximum)

Dans le cas où le Projet est financé, cette information sera utilisée par le Fonds des médias du Canada à des fins promotionnelles. Veuillez nous aviser s'il y a des changements.

Une valeur est obligatoire

Est-ce que l'intrigue, les personnages principaux ou les thèmes du Projet sont liés à une ou plusieurs catégories suivantes?

--Sélectionnez--

Cette question est posée à des fins statistiques et analytiques seulement. Les définitions de « Autochtones du Canada » et « Communautés méritant l'équité » sont énoncées à l'Annexe A.

Une valeur est obligatoire

Il est à noter que les pilotes et les projets de longs métrages dans le genre dramatique ne sont pas admissibles au Programme.

A partir de l'exercice 2025-2026, un soutien supplémentaire sera apporté aux Projets dans le genre enfants et jeunes. Voir les Principes Directeurs pour plus de détails.

Le Requérant (agissant également au nom du ou des Co-Requérants, le cas échéant) déclare et garantit que le Projet : 1) ne contient pas d'éléments de violence excessive, de propagande haineuse, de violence sexuelle ou d'exploitation sexuelle, d'éléments obscènes, Indécents ou de pornographie juvénile au sens du Code criminel et 2) Il n'est pas diffamatoire ou autrement illicite et Il est conforme aux lois en matière de protection de la vie privée ainsi qu'à toutes autres lois et réglementations applicables.

Oui Non

Une valeur est obligatoire

Le gouvernement du Canada a enjoint au FMC de suspendre toute activité impliquant la participation d'organisations étatiques russes ou biélorusses ou de leurs représentants officiels. Cela comprend les programmes de partenariats, le financement direct et indirect de tournées, de productions, la participation à des festivals ou à d'autres événements impliquant les gouvernements russe ou biélorusse.

Le Projet qui sollicite un financement du FMC dans le cadre de la présente demande implique-t-il ou a-t-il quelque lien avec des organisations étatiques russes ou biélorusses et/ou avec des fonctionnaires, partenaires ou artistes qui sont actuellement ou ont déjà été liés à des organisations étatiques russes ou biélorusses ou impliqués dans ces organisations?

Oui Non

Une valeur est obligatoire

En outre, le Requérant (agissant également au nom du ou des Co-Requérants, le cas échéant) est tenu d'informer immédiatement le FMC de toute modification apportée au Projet, et ce à tout moment, qui aurait pour effet d'impliquer ou de relier le Projet à des organisations étatiques russes ou biélorusses et/ou à des fonctionnaires, partenaires ou artistes qui sont actuellement ou ont déjà été liés à des organisations étatiques russes ou biélorusses ou impliqués dans ces organisations.

▲Personnel clé

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Voir l'Annexe 1

Rôle	Numéro PERSONA-ID (si applicable)	Nom (nom, prénom)	Citoyenneté	Points BCPAC
Productrice/producteur	L'auto-identification PERSONA-ID est fournie sur une base volontaire et, si elle est fournie, permet aux personnes de divulguer leurs renseignements démographiques directement et en toute sécurité au Fonds des médias du Canada (FMC). Le FMC s'appuie sur les renseignements d'auto-identification associés au numéro PERSONA-ID de chaque personne pour déterminer (le cas échéant) l'admissibilité aux programmes dédiés, les portions de budget réservées exclusivement à des programmes, au crédit de l'enveloppe du diffuseur, aux points de la grille d'évaluation, au classement dans les programmes sélectifs, et/ou à des fins statistiques et analytiques. De plus, dans certains cas, ces renseignements sont utilisés pour recouper et valider d'autres documents liés au projet (p. ex., le formulaire de demande du projet, les rapports liés au Programme des enveloppes des diffuseurs, etc.).		--Sélectionnez--	0
Productrice exécutive/producteur exécutif			--Sélectionnez--	0
Réalisatrice/réalisateur			--Sélectionnez--	0
Scénariste			--Sélectionnez--	0
Directrice/directeur de la photographie			--Sélectionnez--	0
Monteuse/monteur			--Sélectionnez--	0
Total				0

⊕ Ajouter

▲ Formulaires d'entente de licence

No. FEL	Requérant	Groupe propriétaire de télédiffusion	Droits de diffusion canadiens admissibles du télédiffuseur	Contribution de l'enveloppe du FMC - Investissement	Contribution de l'enveloppe du FMC - Licence	
---						X

L'Engagement des déclencheurs admissibles peut également inclure un Droit de diffusion admissible d'un Télédiffuseur canadien et/ou une Contribution du marché admissible d'une Entité internationale admissible, **mais ce n'est pas une exigence du Programme.**

De plus, tel qu'indiqué à la section 4.3 des Principes Directeurs, les financements reçus dans le cadre de ce Programme peuvent être combinés avec des fonds du Programme des enveloppes des télédiffuseurs 2025-2026. Cliquez sur le bouton "AJOUTER" pour inclure un FEL (s'il y a lieu).

REMARQUE: Un formulaire d'entente du Distributeur (FED) est requis mais ce n'est pas un formulaire électronique. Veuillez consulter le site web du FMC pour trouver le gabarit ainsi que la Liste des documents requis pour plus de détails.

Ajouter

▲ Programme(s) de financement FMC

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Source de financement FMC	Diffuseur	Type	Langue	Montant demandé (CAD)	
FMC Programme pour les distributeurs - Français		--Sélectionnez--	Français		X

La contribution maximale du FMC en vertu du Programme est de 49 % des dépenses admissibles du Projet admissible, jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Le **type** de contribution du FMC peut revêtir différentes formes, selon une formule établie (veuillez utiliser l'outil de calcul des exigences-seuil disponible sur le site web du FMC):

- Sélectionnez **Contribution** si le Projet ne reçoit pas de droits de diffusion d'un Télédiffuseur canadien. Ce type de contribution n'est pas remboursable.
- Sélectionnez **Droit de diffusion** lorsqu'un Télédiffuseur canadien alloue un droit de diffusion admissible. La contribution du FMC sera sous forme de supplément de droits de diffusion, jusqu'à concurrence de 20 % des dépenses admissibles du Projet admissible et sera une contribution non remboursable.
- Tout montant de contribution du FMC supérieur au plafond de la contribution non remboursable prendra la forme d'un **Investissement**. Le FMC considère toutefois que toute demande de participation au capital inférieure à 100 000 \$ est insuffisante pour un investissement en capital. Ainsi, toute participation au capital sera automatiquement convertie soit en contribution non remboursable ou en supplément droits de diffusion. La participation au capital est récupérable et assujettie à une structure de récupération standard non négociable, laquelle est décrite dans la Politique de récupération normalisée du FMC (voir l'Annexe B).

Total					0,00	
--------------	--	--	--	--	------	--

Ajouter

▲ Structure financière

Les champs suivants sont obligatoires: Source, Catégorie, Type, Montant

Source	Catégorie	Diffuseur	Type	Confirmé	Montant (CAD)	% Canadien	
Fonds des médias du Canada	FMC			<input type="checkbox"/>		0,00	
Distributeur XYZ	Distributeurs		Contribution minimale du marché	<input checked="" type="checkbox"/>		0,00	X

Cliquez sur le bouton "AJOUTER" afin d'ajouter d'autres participants à la structure financière.

Les Requérants doivent inclure 90 % des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux estimés dans leur structure de financement au moment de la demande afin de calculer le montant de la contribution du FMC.

De plus, assurez-vous que la contribution du Distributeur canadien admissible qui est utilisée pour rencontrer l'exigence-seuil est identifiée comme étant une **Contribution minimale du marché**. Le montant de la contribution doit correspondre au montant indiqué dans le FED.

Total					0,00	
--------------	--	--	--	--	------	--

Ajouter

▲ Devis/Coûts finaux

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Le montant de la **Structure Financière** doit être égal au montant total du sommaire du **Devis / Coûts Finaux** et du devis déposé avec les documents requis.

Catégorie	Devis - Canada (CAD)
A - Section A	
B - Production	
C - Post-Production	
D - Divers	
Imprévus	
81 - Garantie de bonne fin	
85 - Médias numériques	
Total	0,00

▲ Opérations entre apparentés

Ajoutez au minimum un montant des transactions entre apparentés

Poste budgétaire	Description	Nom de la compagnie ou individu apparenté	Montant (CAD)	Unité	Numéro de référence de la partie apparentée
<p>Les opérations entre apparentés (OEA) existent lorsque l'une des parties a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. C'est lorsque la compagnie requérante engage une personne ou une compagnie/entreprise pour travailler sur leur Projet, mais avec qui elles ont déjà une relation/liens professionnel ou familial préexistant. Veuillez vous référer à l'Annexe B - Politiques d'affaires, Chapitre 2, section 4 pour plus d'informations.</p>					
Ajouter					

▲ Calendrier

Un ou plusieurs champs obligatoires sont vides

Il est important de noter que tous les projets qui reçoivent des fonds dans le cadre de ce Programme doivent être mis à la disposition de l'auditeur canadien dans les dix-huit (18) mois suivant leur livraison et l'acceptation technique. Si la première non canadienne du Projet a lieu en premier, le Projet doit être diffusé en première canadienne dans les douze (12) mois suivant la première non canadienne.

Sujet	Date de début	Date de fin	Lieux	Durée (jours)
Préproduction	aaaa-mm-jj	aaaa-mm-jj		
Prises de vue ou animation clé	aaaa-mm-jj	aaaa-mm-jj		
Postproduction	aaaa-mm-jj	aaaa-mm-jj		
Premier montage	aaaa-mm-jj	aaaa-mm-jj		
Livraison au télédiffuseur de la première fenêtre de diffusion	aaaa-mm-jj	aaaa-mm-jj		

Dans le cadre de ce Programme, le FMC s'attend à ce que les principaux travaux de prises de vue ou d'animation clé des productions financées débutent au cours de l'exercice financier durant lequel le financement a été accordé ou durant l'exercice suivant. Des exceptions pourraient être autorisées, par exemple, pour des Projets admissibles devant capter des événements à un moment précis. Un Requérant qui déciderait d'entreprendre la production avant la confirmation du financement du FMC le ferait à ses propres risques. Pour plus de clarté, les projets pour lesquels les prises de vues principales sont complétées avant la soumission de la demande de financement ne sont pas admissibles à ce programme.

▲ Documents Requis

Visitez la page des Programmes au www.cmf-fmc.ca/fr-ca pour trouver la liste des documents requis.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type
<p>Veillez lire attentivement la Liste des documents requis du programme, y compris les conseils utiles sur la nomenclature des documents. Avoir une Description et sélectionner un Type qui a du sens pour chaque document requis téléchargé dans votre demande assurera une analyse appropriée de votre projet. Cliquez sur +Ajouter et téléchargez chaque document requis séparément. Le système ne fournira pas d'avertissement si un document requis n'est pas soumis. ** DANS LE CAS DES PROGRAMMES ASSUJETTIS À UN PROCESSUS DE DÉCISION SÉLECTIF, les analystes évaluent uniquement les documents reçus et ne communiquent pas avec les requérants s'il manque des renseignements ou des documents. ** Par souci d'équité envers tous les requérants qui soumettent une demande à un programme sélectif, les documents qui n'apparaissent pas dans la liste des documents requis ou qui excèdent le nombre de pages maximal ne seront pas pris en considération.**</p>			

Appuyer sur le bouton +Ajouter pour continuer.

▲ Déclaration

Déclaration

En cochant cette case, le Requérant déclare avoir lu les [Déclarations du Requérant](#) et reconnaît que ces déclarations sont exactes, véridiques et complètes.

IMPORTANT avant de soumettre

Si vous souhaitez conserver une copie de votre demande, veuillez imprimer ou "imprimer en pdf" avant de soumettre.

Pour les programmes administrés avec un processus de décision sélectif, les analystes évalueront uniquement les documents soumis et ne communiqueront pas avec vous avant la décision pour obtenir plus d'information ou de documents manquants.

ANNULER

SOUMETTRE

SAUVEGARDER

Annexe 1 – Points BCPAC

Productions avec Prise de Vues Réelles		Productions d'animation	
Réalisatrice ou Réalisateur	2 points	Réalisatrice ou Réalisateur	1 point
Scénariste	2 points	Scénariste / Superviseuse ou Superviseur du scénario-maquette	1 point
Directrice ou Directeur de la photographie	1 point	Responsable Caméra	1 point
Monteuse ou Monteur	1 point	Monteuse ou Monteur	1 point
Artiste dont le cachet est le plus élevé	1 point	Artiste (voix) dont le cachet est le plus élevé OU le deuxième plus élevé	1 point
Artiste dont le cachet est le deuxième plus élevé	1 point		
Conceptrice ou Concepteur / Directrice ou Directeur artistique	1 point	Conceptrice ou Concepteur / Directrice ou Directeur artistique	1 point
Compositrice ou Compositeur (musique)	1 point	Compositrice ou Compositeur (musique)	1 point
		Animation-clé <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point
		Travaux préparatoires et décors de fond <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point
		Animation secondaire et interpolation <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point

Annexe 2 – Structure financière

Le montant total du financement demandé au FMC s'affichera automatiquement sur la première ligne de la structure financière.

- **Source** : Entrez le nom du bailleur de fonds.
- **Catégorie**:

Gouvernement fédéral	Cette catégorie comprend toutes les formes d'aide financière du gouvernement fédéral, y compris les crédits d'impôt et le financement de l'Office national du film ou du Conseil des arts du Canada. L'aide de Téléfilm Canada fait aussi partie de cette catégorie.
Gouvernements provinciaux	Cette catégorie comprend toutes les formes d'aide financière des gouvernements provinciaux, y compris les crédits d'impôt et les subventions ou investissements d'organismes culturels et de services ministériels.
Télédiffuseur	a. une entreprise de programmation canadienne, publique ou privée, autorisée à être exploitée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); b. un service en ligne détenu, contrôlé et exploité par une entreprise de programmation canadienne autorisée; c. un service en ligne détenu, contrôlé et exploité par une entreprise de distribution de radiodiffusion (« EDR ») titulaire d'une licence de diffusion du CRTC; d. un service de vidéo sur demande (VSD) titulaire d'une licence de diffusion du CRTC.
Distributeurs	Cette catégorie comprend les Contributions minimales du marché (la portion de l'avance qui aide le projet à rencontrer l'exigence seuil), préventes et les avances de distribution provenant de distributeurs canadiens. Cela vaut pour les sociétés de distribution non apparentées à la société requérante ainsi que celles qui lui sont apparentées.
Entité internationale admissible	Une Entité internationale admissible est un télédiffuseur ou une plateforme de diffusion en ligne de l'industrie audiovisuelle détenu et contrôlé par un non-Canadien qui commande et finance du contenu télévisuel linéaire pour des audiences principalement (mais pas exclusivement) à l'extérieur du Canada.
Sources étrangères	Cette catégorie comprend le financement provenant d'entités étrangères de n'importe quel ordre, y compris, mais sans s'y limiter, les diffuseurs et les distributeurs.
Producteurs	Toute participation d'une société de production est représentée dans cette catégorie (à l'exception des avances de distribution de sociétés apparentées), y compris la participation au capital, les reports et les services en nature. Les participants ne sont pas limités à la société requérante et peuvent être une partie apparentée, un fournisseur ou du personnel de création.
Fonds privés	Cette catégorie comprend les fonds de la télévision indépendante et des médias numériques créés pour satisfaire aux exigences du CRTC. Les participations peuvent prendre la forme de subventions ou de participation au capital. D'autres organismes culturels ou caritatifs sont inclus dans la catégorie « Autres sources ».
Investisseurs privés	Cette catégorie comprend la participation au capital de tiers privés.
Autres sources canadiennes	Cette catégorie regroupe toutes les sortes de financement de sources canadiennes qui n'entrent pas dans les catégories susmentionnées, par exemple les organisations caritatives, les universités, les campagnes de financement participatif et les sociétés commanditaires.

- **Type** : Si un type de participation financière n'apparaît pas dans cette liste, c'est peut-être parce qu'elle n'est pas admissible.

Avance	Contribution en espèces d'un distributeur en prévision des ventes du projet, qui sera récupérée à même les recettes provenant de la commercialisation; exclue de la participation aux profits.
Avance additionnelle	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production de contenu linéaire.
Commandite	Contribution financière d'une personne morale en échange d'une forme de reconnaissance. Veuillez noter que si les commandites peuvent être acceptables dans la structure financière d'un projet, les « productions commanditées » ne sont pas admissibles au financement du FMC.
Contribution	Sélectionnez Contribution si le Projet ne <u>reçoit pas</u> de droits de diffusion d'un Télédiffuseur canadien. Ce type de contribution n'est pas remboursable.
Contribution minimale du marché (ou Contribution du marché admissible)	Contribution en espèces d'un distributeur admissible canadien qui contribue à l'exigence-seuil pour les déclencheurs admissibles afin qu'un projet soit admissible au financement du FMC.

Différé	Droits dans le devis de production qui ne sont pas payés à une personne ou une société tant que le projet n'est pas en situation de récupération; exclus de la participation aux profits.
Droit autre que diffusion	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production de contenu linéaire.
Droit de diffusion	Contribution en espèces qu'un diffuseur canadien verse au requérant du FMC en échange du droit de diffusion canadien (le droit d'un Télédiffuseur canadien de diffuser ou de rendre accessible la composante télévision du Projet admissible sur toute plateforme de radiodiffusion et en ligne qu'il détient, exploite et contrôle au Canada) et contribuant à l'exigence seuil du FMC en matière de droits de diffusion. <u>Les droits de diffusion (ou licence admissible) doivent être accompagné d'un Formulaire d'entente de licence (FEL) approuvé et lié au formulaire de demande du Projet</u>
Droit de diffusion supplémentaire	Contribution en espèces qu'un diffuseur (canadien ou étranger) verse au requérant du FMC en échange de droits qui ne sont pas compris dans les définitions de Droit de diffusion et Droits supplémentaires.
Droits supplémentaires	Tels que définis à la section 3.2.4.4 d) du module principal des principes directeurs du FMC pour les programmes de contenu linéaire.
Investissement	Contribution en espèces récupérable à même les recettes provenant de la commercialisation; comprise dans la participation aux profits.
Minimum garanti	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production de contenu linéaire.
Services	Contribution prenant la forme de services en nature; elle peut être récupérée, mais elle est exclue de la participation aux profits.
Subvention	Contribution en espèces non remboursable et non récupérable.

Dans le cas d'une coproduction internationale (tel que précédemment indiqué dans le formulaire de demande):

- Une colonne **Pays** apparaît dans la **Structure financière**. Veuillez entrer sur des lignes distinctes toutes les sources qui contribuent à la portion canadienne du devis/financement en premier, puis les sources qui contribuent à la portion du devis/financement applicable au(x) pays coproducteur(s). Le total du financement de chaque pays doit correspondre à sa portion du devis.
- Seuls le Canada et le ou les pays coproducteur(s) doivent être entrés dans la colonne **Pays**. Les sources de financement provenant d'un autre pays que le Canada et le ou les pays coproducteur(s) doivent être incluses dans le financement fourni par le Canada ou par le ou les pays coproducteur(s) et, par conséquent, être désignées comme tel dans la colonne **Pays**.
- Veuillez entrer en premier toutes les sources contribuant au financement/devis canadien (après avoir sélectionné Canada dans la colonne **Pays**), puis les sources contribuant au financement/devis applicable au(x) pays coproducteur(s).
- Le montant total de la **Structure financière** canadienne doit être égal au montant total du sommaire du **Devis** et à celui de la portion canadienne du devis déposé avec les **Documents requis**.